



pas de jugement de divorce pour une demande de bourse de ma fille

Par coty, le **08/04/2009** à **07:28**

Bonjour,

je vis seule avec ma fille de 18 ans
elle doit faire une demande de bourse pour ses études
nous avons des pièces à fournir
dont un jugement de divorce ou de séparation
nous n'étions pas mariés
nous ne sommes pas passés devant le juge
pas de garde alternée
son père et moi nous sommes séparés comme d'un commun accord
il me verse une pension en espèces que nous déclarons ni l'un l'autre
le père étant artisan déclare peu de revenus avec aussi sa fille à charge !!!!
(je savais qu'un jour ça allait poser un problème!!!!)

ma question était :

peut-on faire une déclaration sur l'honneur comme quoi c'est moi sa mère qui a la charge de ma fille

autre question:

idem pour une demande de logement
déclaration des revenus des parents (nous avons chacun notre fille à charge mais je ne suis pas sensée le savoir que son père prend sa fille à charge pour déclarer ses revenus)
:les impôts risquent-ils de nous contrôler?

nous avons une semaine pour rendre le dossier de la bourse

merci pour vos réponses